

SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'UNION AFRICAINE (31 MAI 2023)

« LA CHARTE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE AFRICAINE COMME PROJET DE TRANSFORMATION POLITIQUE DU CONTINENT »

1. Contexte

André YOKA LYE
MUDABA,
Professeur à l'Institut
National des Arts de
Kinshasa (INA).
lyeyoka@gmail.com

Lorsqu'en 1976, la Charte culturelle africaine est adoptée à Saint-Louis en Ile Maurice, le monde (comme l'Afrique) est divisé en deux blocs antagoniques et idéologiques, à l'Est et à l'Ouest, en « équilibre de la Terreur », selon le vocabulaire de l'époque. Par ailleurs les 60 ans des Indépendances africaines ont été, comme l'a écrit Sony Labou Tansi, « une parenthèse de sang et de larmes », avec les soubresauts fratricides, avec les coups d'État militaires, avec les coups de force des mercenaires, avec les catastrophes naturelles, avec les contraintes et les étouffoirs du Fonds Monétaire International sur l'« ajustement structurel » de nos économies africaines... Mais l'espoir, notamment chez les jeunes, n'a jamais été vraiment trahi sur un avenir africain autrement prometteur.

Et pourtant, chez les professionnels de la Culture, à y regarder de près, l'année 1976 a été comme en transition entre d'une part la phase de **célébration** plus ou moins euphorique de l'Afrique-Mère ; et d'autre part, celle de la **valorisation** de la culture africaine : culture du développement et développement de la culture. Ce n'est pas par hasard que le Festival des Arts Nègres de Dakar, qui a inauguré les années '70, a continué à surfer sur l'autre Festival panafricain en 1977, le FESTAC à Lagos ; et que les visions prospectives de développement endogène interpellaient déjà les intellectuels et les politiques : Plan de Monrovia, Plan de Lagos, création de la Communauté Economique pour l'Afrique, chantiers avancés de la Banque Africaine de Développement. La Décennie Mondiale du Développement Culturel, (1988 – 1997) décrétée par les Nations-Unies a consacré ces visions stratégiques de sursaut qualitatif et quantitatif. Au demeurant, ces ambitions ont été contrebalancées par la quête

permanente des identités culturelles, comme antidote et comme soupape de sécurité face à une mondialisation *rouleau-compresseur*, à tentations monopolaires.

Par ailleurs, le discours scientifique de Cheikh Anta Diop sur l'« antériorité des civilisations négro-égyptiennes » est apparu alors comme une vraie dynamo dans les engagements militants de l'époque.

À distance aujourd'hui, les années autour de 1976 peuvent être interprétées comme celles de « méditations », de « médiations » sur une Afrique en réconciliation laborieuse avec ses fondements, ses fondamentaux millénaires et épiques, comme celles d'une énième interpellation, comme un *leitmotiv* insistant par rapport à la « renaissance africaine ». Renaissance africaine : celle nostalgique des ancêtres africains-Américains fin 19^{ème} siècle – début 20^e siècle, celle militante du Groupe Présence Africaine en Afrique et dans la diaspora à partir des années '50- '60- (résultats : 1956, Congrès des Artistes et Écrivains à Paris. 1959, à Rome. Résultat : création de la Revue Présence Africaine en 1947, organe de combat culturel et de lobbying sur la cause négro-africaine) ; « Renaissance africaine » également par rapport à la Négritude en Afrique indépendante (à l'inspiration des Présidents Senghor, Bourguiba, Diori Amani et des intellectuels Césaire, Léon Damas, etc.), celle post coloniale du « socialisme africain » du Président Senghor ou du « socialisme bantou » du Président Massamba-Débat, ou celle de l'« Authenticité » du Président Mobutu, ou encore celle de l'« UBUNTU », concept africaniste et bantouiste proposée par Mgr Desmond Tutu. Bref, toute cette dynamique de remise en question, archiboutée, pour ainsi dire, sur les prétentions d'une branche combattante des panafricanistes, appelaient ainsi à une prise de conscience pour la sortie de l'engrenage de ce que l'économiste franco-égyptien, Samir Amin, appelait le « développement du sous-développement ».

La Charte élaborée en 1976 à Saint-Louis (à Maurice) faisait ainsi preuve d'une sorte d'intuition providentielle.

2. La charte de la renaissance culturelle africaine

2.1. Les préalables

Cette Charte est allée plus loin que la précédente, avec tendance à actualiser et à adapter les clauses aux défis, aux enjeux et aux innovations alors en pleine évolution.

La Charte a pris appui sur un certain nombre de références historiques et stratégiques, comme le Manifeste Culturel Panafricain d'Alger (1969), comme la Conférence Intergouvernementale sur les Politiques Culturelles en Afrique à Accra (UNESCO-OUA, 1975), comme la Décision du Sommet de l'OUA créant l'Académie des Langues Africaines (Zambie, 2001) ; la

Charte se basait également sur les Conventions internationales élaborées par les soins de l'UNESCO, en faveur de la patrimonialisation des œuvres de l'esprit et celles de la nature (Convention sur la protection du patrimoine naturel et culturel, 1970), celle de 2003 sur la préservation et la promotion du patrimoine culturel immatériel, ou celle de 2005 sur la promotion de la diversité des contenus et des expressions culturelles.

La Charte fait référence également à la Décision de la Première Conférence des Ministres de la Culture de l'UA approuvant le Projet de la Charte de la Renaissance Culturelle Africaine, en décembre 2005 à Nairobi, au Kenya. Désormais, l'allusion à cette Charte est intimement liée non plus à l'*Organisation de l'Unité Africaine*, autrement dit au « processus » du regroupement continental, mais à l'*Union Africaine*, c'est-à-dire une affirmation et un symbole de la solidarité idéalement assumée.

La Charte, je l'ai dit, avec ses allures plus militantes que jamais, rappelle en prélude les tragédies de la Traite négrière mais aussi, en revanche, les épopées mémorables de nos ancêtres. Les systèmes éducatifs et les langues nationales trouvent aussi une place de choix dans la perspective de reconstituer et de perpétuer les témoignages et les expressions de valeur propres au génie africain, celui des savoirs, du savoir-faire, du savoir-faire-faire ; du faire-faire-savoir. D'où, sans doute cette incise au cœur de la Charte, et sous forme de profession de foi : « ... *la culture africaine n'a de signification que lorsqu'elle participe pleinement au combat pour la libération politique, économique et sociale, à l'œuvre de réhabilitation et d'unification ; et qu'il n'y a pas de limite à l'épanouissement culturel d'un peuple...* ». Finalement, en abordant la question de la mondialisation, la Charte met un point d'honneur en faveur des innovations technologiques compatibles avec une patrimonialisation partagée des biens universels ainsi que le respect des identités culturelles au niveau planétaire.

2.2. Le contenu proprement dit de la Charte

Les Objectifs d'abord (article 3): ils tiennent compte de la dignité de l'homme africain, du combat contre toutes formes d'aliénation, de la culture du développement ainsi que du développement de la culture ; de la promotion et la préservation des ressources naturelles et culturelles, au nom du progrès et de la coexistence pacifique. De même, tout en affirmant avec force dans la Charte le principe du respect et des identités culturelles, y compris celles des minorités, un accent particulier est mis sur le dialogue interculturel et intergénérationnel (articles 5-6). A noter, sur le plan de la mondialisation, l'allusion à une sorte d'« exception culturelle » qui prenne absolument en compte la dignité et la liberté africaines, en passant par la reconstitution et la reconstruction de l'histoire africaine (exemple la rédaction de l'**Histoire générale de l'Afrique** par les experts et sous l'égide de l'UNESCO) (article 7).

En s'appesantissant sur le développement culturel, la Charte a particulièrement abordé le volet consacré aux politiques culturelles africaines dans l'ensemble de la Région comme dans chaque pays-membre de l'UA (articles 8-9) ; la question de la politique culturelle n'interroge-t-elle pas naturellement le rôle de l'État, garant des droits humains (à enseigner dans les programmes d'information et de formation) (article 10) , Etat garant des libertés de création, de circulation, de coalition, des biens et services (article 23) ? L'État est de même garant de la protection du patrimoine culturel, afin que l'urgence et la nécessité de la protection des biens culturels, y compris en temps de conflit armé, autant que l'exigence du partenariat actif avec les « acteurs » culturels, ceux qu'on appelle aujourd'hui des entrepreneurs, des **Start-up ou des incubateurs** (article 11-12) , afin que tout cela aille de pair avec le développement intégral de tout homme et de tout l'homme africain.

On peut signaler enfin, avant les dispositions pratiques et juridiques concernant la ratification, l'adoption de la Charte (articles 34 à 39), le chapitre sur l'utilisation des langues africaines et des médias (articles 18-19-20). La partie descriptive de la charte s'achève par les volets sur la coopération interafricaine (article 30) une coopération appuyée par les apports de la diaspora (Article 32), et fondée prioritairement sur une vision de coexistence pacifique conviviale, fécondante de donner-et-de -recevoir. À propos des conditions de ratification de d'adhésion, la Charte avait prévu ce qui suit : « *La présente Charte entre en vigueur dès que la Commission de l'Union Africaine reçoit les instruments de ratification et d'adhésion des deux tiers des États membres de l'Union Africaine.* »

Je crois savoir que cette disposition a été assouplie face aux circonstances de force majeure...

3. Perspectives

La tradition a voulu que durant l'année 2021, la présidence tournante de l'UA revienne à la RD CONGO, avec comme thématique : « *Arts, Culture et Patrimoine : leviers pour construire l'Afrique que nous voulons.* » Le programme établi à Kinshasa par un panel d'intellectuels, d'universitaires, de scientifiques recrutés essentiellement dans la société civile, était à la mesure de cette « Afrique que nous voulons », avec les prémices du « soft power » à partir de la culture panafricaine (méga-spectacle sur le thème des épopées panafricanistes, Festival sur les innovations et les savoir-faire endogènes, Grands Prix littéraires panafricains, célébration de la Journée afro-descendante ; mais aussi de grandes conférences sur le destin du Continent. Ces chantiers paradigmes de l'Afrique créative et prospective ont été des moments d'engouement intense.

Je rappelle cet épisode parce que dans bon nombre de débats organisés à Kinshasa à cette occasion-là, des questions lancinantes sont souvent revenues concernant la Charte de la Renaissance Culturelle Africaine. Peu de gens en effet en avaient entendu parler, y compris dans les milieux des professionnels de la culture ; et ceux qui en avaient eu vent, ne l'avaient jamais lue...

Les questions restées en suspens lors des conférences de 2021 à Kinshasa venaient des nouvelles générations qui s'angoissaient de voir retarder le rêve de transformation des États en Nations, c'est-à-dire en « *communautés humaines qui se reconnaissent dans une conscience historique aiguisée, à travers les traits communs, culturels et civilisationnels, au nom desquels elles veulent s'assumer comme unités politiques solidaires et souveraines* »

Globalement, les États africains n'ont donc pas réussi à s'épanouir en Nations, ni en modèles économiques prospères, ni donc à concrétiser des marchés porteurs . Si l'on ajoute à cela la ritournelle macabre et l'engrenage tragique des crises et des guerres dans presque toutes les sous-régions, on mesure combien cela a porté un coup dur aux perspectives de développement prévues dans la Charte.

D'autres questions plus pratiques et plus pressantes ont surgi lors desdites conférences de Kinshasa, comme celle sous examen maintenant, autrement dit : comment convertir le contenu de la Charte en projet politique de progrès ? L'essentiel des réponses recueillies estimaient généralement que la transformation politique du Continent se jouait stratégiquement dans les sous-régions comme zones de libre échange ; sur base des prérequis économique et culturel, comme moteurs, sous l'impulsion des entrepreneurs innovants, téméraires et industriels ; mais sous la vigilance et l'implication citoyennes, démocratiques, voire politiques de la société civile.

Au demeurant, l'on sent quand même quelques avancées velléitaires dans certaines sous-régions actuelles ; cependant le tableau général est contrasté de sous-région à sous-région.

De cercle concentrique à cercle concentrique des marchés sous-régionaux, et en spirale, une dynamique autarcique et panafricaine s'imposera comme locomotive autonome, intégrée, dans le sens du développement endogène prioritaire. Quitte alors à établir durablement des stratégies d'investissements alternatifs, inédits avec les nouvelles forces émergentes et géopolitiques comme les BRICS.

À ce propos c'est un signe des temps que les nouvelles générations d'entrepreneurs cherchent justement des voies nouvelles d'une économie performante, partagée et circulaire. D'ailleurs, à la marge et comme en contrepoint des projets officiels des gouvernements africains, on sent une montée déterminée des jeunes artistes, créateurs et entrepreneurs qui

tendent des plans autrement productifs à moyen et à long terme, quitte quelquefois à être rattrapés et accompagnés par les pouvoirs publics ; exemples du Marché des Arts du Spectacle Africains à Abidjan, DAK'ART à Dakar, le Salon International de l'Art et de l'Artisanat à Bamako, le Salon de la Photographie à Bamako, le Salon de la Mode au Cap ou à Cotonou, le Festival Panafricain de Musique à Brazzaville, le Festival de Musique Urbaine à Abidjan, Le Festival Rumba-Parade à Kinshasa, le Festival du Cinéma et de la Télévision à Ouagadougou, le Festival Panafricain des Arts à Alger, le Festival des Arts populaires et du Tourisme à Marrakech, le Festival Nollywood à Lagos, le Salon du Livre de Durban, etc.

Oui, des exceptions de créativité existent, mais éparées et sectorisées, par exemples dans les domaines émergents des industries culturelles et créatives : le cinéma, la musique, la mode ou les arts du spectacle, encouragés et accompagnés par des partenariats parastataux, quoiqu'encore expérimentaux.

Autre espoir : depuis deux décennies, des synergies de professionnalisation des métiers de la culture s'affirment au sein des laboratoires de recherche et de prospective (Observatoire des politiques Culturelles en Afrique à Maputo), au sein des écoles supérieures artistiques (Fédération des Ecoles Supérieures d'Arts Dramatiques à Rabat) , et grâce à des projets internationaux en consortiums (comme le projet CREER EN AFRIQUE CENTRALE dans l'espace UE-ACP, ou OSISA, « Open Society Foundation In Africa » ; ou encore le Centre Régional Artistique et Culturel à Kinshasa, vaste complexe ultra moderne d'animations et de médiations culturelles, ultra-professionnelles, grâce à la Coopération sino-congolaise, etc..

Depuis deux décennies, le combat s'est accentué pour une patrimonialisation effective, au nom du devoir de mémoire : création de nouveaux musées, restitution des biens culturels dérobés ou pillés, matériels et immatériels (Bénin, Sénégal, Nigéria...) et essentiellement en ce qui concerne les restes humains stockés irrévérencieusement dans les centres de recherche et les laboratoires hors-Afrique. À ce propos précis, l'opinion attend la position solidaire des États de l'UA concernés. Nous noterons par ailleurs la prise de conscience inédite en Afrique centrale sur la volatilité du patrimoine immatériel, par l'inscription de la Rumba congolaise sur la Liste représentative de l'Humanité (sous l'égide de l'UNESCO, depuis 2021.

Il est temps d'aller au-delà des phrases constitutionnelles vers des phases opérationnelles ; passer de l'économie de rente, externalisée vers la dynamique d'une économie « mauve », une économie sociale de marché en faveur des œuvres d'excellence et de valeur, en partenariat, si possible, avec les marchés les plus dynamiques de la diaspora. C'est pourquoi, les recherches scientifiques en la matière devraient s'orienter vers des enquêtes de terrain nanties d'approches à la fois inductives, qualitatives,

quantitatives et statistiques en ordre utile de l'écosystème culturel et donc du développement durable. Cette recherche des innovations nous interpelle également sur le surgissement et la complexité extrême du numérique, notamment en matière de propriété intellectuelle, en matière de protection des droits littéraires et artistiques, protection atemporelle, dématérialisée, hors frontières et sans frontières...

Conclusion

Les jeunes générations nous interpellent et nous disent aujourd'hui :

Finies les nostalgies romantiques contre-productrices ; que viennent les temps forts de la rédemption et de la construction positive de la mémoire collective. Finies les guerres fratricides, prédatrices et criminelles. ZAO, le talentueux artiste du Congo- Brazzaville a eu raison de chanter : « la guerre ce n'est pas bon ; marquez les pas, baissez vos armes, marchons la main dans la main. Sinon le monde, l'Afrique cadavérés, sinon la Charte cadavérée, sinon l'Union Africaine cadavérée ... ».

Finies les idéologies politiques « profito-situationnistes », en langue de bois (comme on dit au Congo). Qu'advienne UBUNTU, cette Afrique de spiritualités réconfortantes, de déconstruction et de démantèlement systématique des antivaleurs, de la montée des entreprises innovantes : bref cette Afrique justement renaissante, résiliente, résistante, passionnément existante... ■

